

L'Association des Communes du Haut-Lac (ACHL) est née en 2019 d'une volonté des quatre Communes d'uniformiser leurs services et d'augmenter encore leurs synergies au travers d'une gouvernance unique et transparente des structures intercommunales existantes : écoles, service de curatelle, intégration, pompiers, état-major de conduite ou encore police intercommunale.

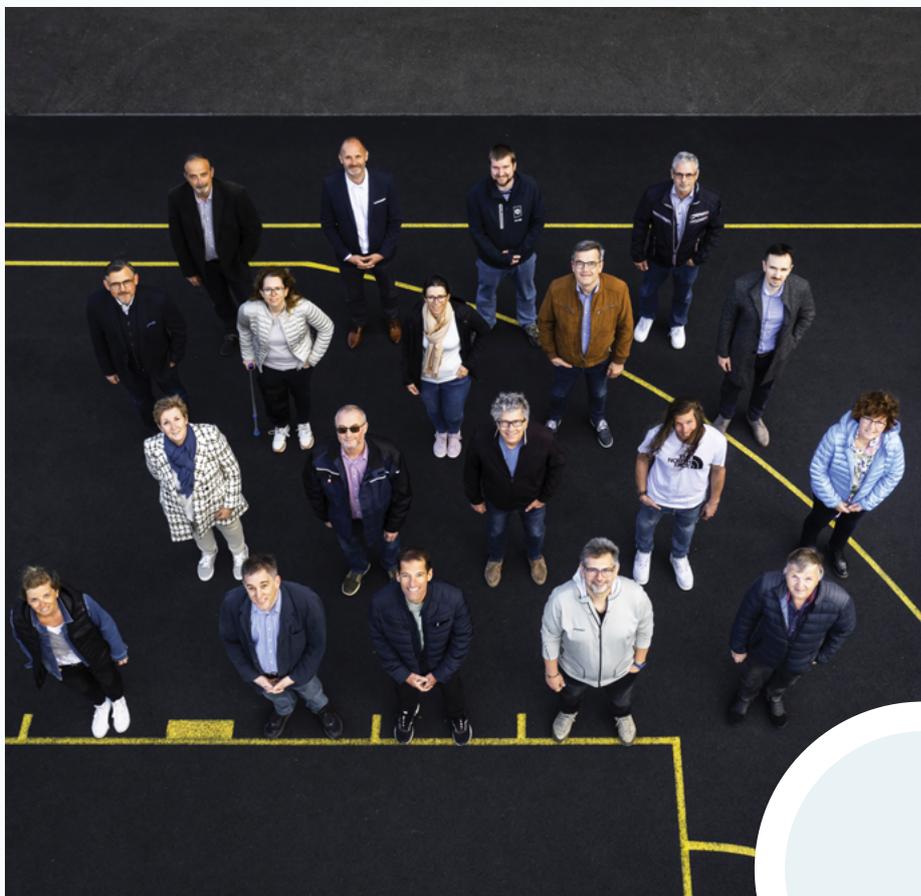
L'ACHL offre une transparence financière plus importante vis-à-vis des citoyens, une clarification opérationnelle et légale des différents services et permet une meilleure coordination entre les structures.

Afin d'améliorer notre communication quant à nos activités et renforcer le lien avec la population du Haut-Lac, notre Association a le plaisir de vous présenter son nouveau fascicule, qui sera encarté deux fois par an dans votre revue communale. Cette publication a pour but de vous tenir informés régulièrement des actualités et des avancées de notre organisation en tant que citoyen. Nous sommes convaincus que cette initiative permettra une meilleure visibilité de notre Association et de ses actions auprès des habitants de nos quatre Communes.

L'union fait la force. L'ACHL œuvre selon cet adage depuis sa création en janvier 2019 et souhaite vous présenter les organes dirigeants et les services intercommunaux dont la synergie préexistante s'est officialisée à la naissance de l'ACHL.

Découvrez dans ce premier numéro l'organisation et les projets développés grâce à cette gouvernance commune, avec pour objectif central de viser une disponibilité et une uniformité des services aux citoyens du Haut-Lac.

Nous vous souhaitons une agréable lecture !



Assemblée des délégués

L'Assemblée des délégués, constituée de 25 délégués nommés par les Conseils communaux de chacune des quatre Communes, est l'organe législatif de l'Association. Les postes de Président et de Vice-Président de l'Assemblée des délégués sont attribués par tournus de deux ans aux représentants des Communes, dans l'ordre Vionnaz, Vouvry, Port-Valais, St-Gingolph.

L'Assemblée des délégués a pour mission d'adopter des orientations stratégiques, des investissements et de nommer les responsables clés. Elle approuve également les comptes et les budgets annuels, tout en se positionnant sur les propositions des Commissions. En somme, elle est la garante du bon fonctionnement de l'Association et de la réalisation de ses objectifs.

Commissions

L'ACHL est composée de 5 Commissions permanentes, qui comptent chacune de 7 à 9 membres issus de l'Assemblée des délégués. Les 5 Commissions sont les suivantes : affaires sociales, sécurité, scolaire, gestion et amélioration.

Les Commissions ont pour missions principales de préparer les budgets et les comptes, de participer au développement des projets et aux actions des différents services, de participer au recrutement du personnel, de faire des propositions au Comité de direction et d'exercer des attributions particulières confiées par l'Assemblée des délégués ou le Comité de direction.

Lorsque des besoins spécifiques ou particuliers se présentent, des groupes de travail sont créés pour y répondre.

Comité de direction

L'ACHL est composée d'un Comité de direction qui constitue l'autorité exécutive et administrative de l'Association et dont sont membres les Présidents des quatre Communes du Haut-Lac.



De gauche à droite : **Damien Roch**, Président de la Commune de St-Gingolph - **Véronique Diab-Vuadens**, Présidente de la Commune de Vouvry - **Pierre Zoppelletto**, Président de la Commune de Port-Valais - **Valérie Bressoud Guérin**, Présidente de la Commune de Vionnaz.

Missions

Le Comité de direction est l'organe exécutif de l'Association, chargé de la mise en œuvre des décisions prises par l'Assemblée des délégués. Ses compétences sont variées et touchent à la gestion interne de l'Association ainsi qu'à la planification et la coordination des activités liées à ses objectifs. Il a notamment le pouvoir de proposer des modifications des statuts, de nommer le personnel administratif et les enseignants, de constituer des Commissions permanentes et de préparer des mandats d'étude. Il est également responsable de l'établissement du plan financier quadriennal, des budgets annuels et du rapport annuel de l'Association. Enfin, il gère les fonds de l'Association et organise le contrôle interne de la comptabilité.

À l'identique de l'Assemblée des délégués, les postes de Président et de Vice-Président du Comité de direction sont attribués par tournus de deux ans.

Centre secours et incendie (CSIHL)

Les Communes du Haut-Lac ont centralisé leur service de secours et incendie afin d'optimiser la prise en charge des incidents tout au long de l'année par le rassemblement des ressources humaines et techniques disponibles sur les quatre Communes. Le CSI du Haut-Lac se forme et forme également la relève à la prise en charge d'incidents en tous genres, tels que : secours incendie - inondations - pollutions - hydrocarbures - désincarcérations - premiers secours - sauvetage de personnes.

admin@csihl.ch
024 482 00 70



Écoles du Haut-Lac (EDHL)

Les écoles primaires du Haut-Lac et le cycle d'orientation du Haut-Lac sont chapeautés par une seule et même direction. Si chacune des quatre Communes de l'ACHL dispose de sa propre école primaire, le CO est quant à lui centralisé à Vouvry, pour tous les enfants établis à Vionnaz, Vouvry, Port-Valais ou St-Gingolph. En primaire, de nombreuses synergies existent et permettent d'offrir aux élèves un enseignement de qualité et une multitude d'activités extrascolaires. Ces collaborations permettent également de préparer les enfants de manière égale et optimale pour leur rentrée au CO.

secretariat@edhl.ch
024 482 22 00

Service officiel de la curatelle du Haut-Lac (SOCHL)

Le SOCHL a pour mission de sauvegarder les intérêts des personnes au bénéfice d'une mesure de curatelle, provenant d'une démarche volontaire ou imposée par l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA). Les curateurs professionnels du SOCHL accompagnent les personnes majeures, essentiellement, nécessitant un encadrement social ou administratif (assistance personnelle, gestion financière, représentation juridique auprès de tiers) et résidant sur l'une des quatre Communes du Haut-Lac.

soc@achl.ch
024 482 41 10

Intégration

Le service de l'intégration des Communes du Haut-Lac propose un programme riche et varié d'activités favorisant le sentiment d'appartenance au sein de la population migrante. Il a pour rôle d'informer, de conseiller et d'orienter les nouveaux habitants non francophones du Haut-Lac afin de faciliter leur intégration sociale et professionnelle dans leur nouvelle Commune de résidence. Il offre également des ateliers « infonatu » de préparation à l'audition de naturalisation.

integration.haut-lac@achl.ch
079 944 16 69

Les services intercommunaux : réunir les ressources

État-major de conduite régional (EMCR)

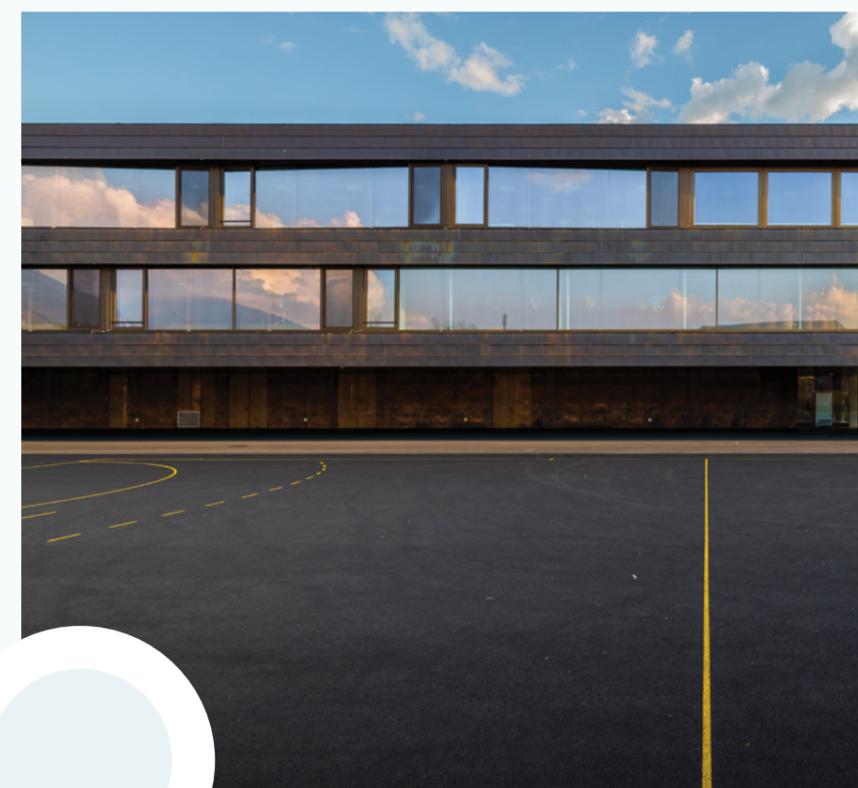
L'Etat-major de conduite régional du Haut-Lac intervient lorsque les structures, les méthodes, les intervenants et les procédures habituels ne suffisent plus pour maîtriser une situation particulière ou extraordinaire. Il s'agit d'un organe de conduite qui appuie les présidentes et les présidents ainsi que les autorités des Communes partenaires pour la direction, la coordination et l'exécution des mesures en cas de catastrophes et de situations extraordinaires.

info@emcrhl.ch

Police intercommunale du Haut-Lac (PIHL)

La Police intercommunale du Haut-Lac (PIHL) est le service de proximité et d'intervention des Communes de Vionnaz, Vouvry, Port-Valais et St-Gingolph. Elle est composée de 10 agents pour la protection de la population et la sécurité sur l'ensemble du Haut-Lac. Elle dispense également des cours d'éducation routière et participe à des campagnes de prévention. Elle collabore avec la police municipale de Monthey et la police cantonale valaisanne, ainsi qu'avec le CSIHL lors d'événements particuliers.

info@pihl.ch
024 481 92 17



5 questions à Dominique Rouiller-Monay

Originaire de Troistorrents, Dominique Rouiller-Monay nous ouvre les portes du Service de curatelle du Haut-Lac (SOCHL) dont il est le responsable. Parallèlement Juge de Commune à Troistorrents, ce cinquantenaire a précédemment occupé le poste de curateur durant plusieurs années au sein de la Commune de Collombey-Muraz et apprécie l'aspect polyvalent et non routinier de son métier.

Pouvez-vous nous expliquer en quoi consiste le Service de curatelle et comment se passe votre travail de curateur au quotidien ?

En tant que curateur (qu'on appelait jusqu'en 2013 « tuteur »), j'accompagne et soutiens des personnes qui ne sont pas en mesure de prendre soin d'elles-mêmes. La mise sous curatelle se fait toujours au travers d'une mesure de l'APEA (Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte), sur une base volontaire le plus souvent, ou imposée. Mon rôle est avant tout de soutenir la personne concernée dans différentes démarches administratives; je gère pour elle ses affaires, la représente notamment auprès de divers organismes (banques, assurances, créanciers, etc.) et l'accompagne parfois dans les administrations ou tribunaux. La routine n'a pas sa place dans mes journées, c'est certain !

Pourriez-vous nous donner plus d'informations sur les différents types de curatelle fixés par la loi ?

Il existe plusieurs types de curatelle permettant, depuis l'entrée en vigueur du nouveau droit en 2013, de réellement adapter la mesure à chaque situation individuelle. Une analyse approfondie est ainsi effectuée par l'APEA afin de déterminer le type de curatelle le plus adéquat. Les types de curatelle les plus courants sont la curatelle de représentation/gestion (selon les art. 394 et 395 du Code civil suisse), avec une restriction de droits civils dans certains cas, et la curatelle de portée générale, qui est la plus contraignante (art. 398 CC), instituée notamment lors d'une incapacité durable de discernement.

Le monde a évolué rapidement au cours de ces dernières années; en quoi cela se ressent-il dans votre travail ?

Aujourd'hui de manière générale en Valais, les SOC (services officiels de curatelle) tels que le nôtre répondent à de plus en plus de demandes. Il y a, je dirais, plusieurs causes à cela: d'une part le vieillissement de la population et les problèmes liés à l'état de santé physique et psychique, et, d'autre part, l'augmentation des jeunes en difficulté financière et administrative. Les addictions (drogue, alcool, jeux) sont un facteur aggravant qui peut pousser ces jeunes dans des situations où surconsommation et surendettement vont souvent de pair. Relevons également l'augmentation des demandes de tiers concernant les mesures de curatelle.

Les personnes ont souvent une vision négative de la curatelle, la considérant comme une contrainte. Pourriez-vous partager un exemple de l'impact positif qu'a pu avoir une mesure de curatelle ?

Lorsque la situation l'exige et que la personne ne peut plus gérer ses affaires, l'intervention d'un curateur est plus que pertinente. Toutefois, il arrive qu'une personne soit peu encline à l'accepter. Il y a quelque temps, je recevais dans mon bureau de bon matin une personne excédée des restrictions financières qu'impliquait la mise en place récente de sa mesure de curatelle. Quelques semaines plus tard, elle me confiait se rendre compte que la mesure lui avait permis de « se libérer » d'une gestion de courrier pas toujours agréable (poursuites, mises en demeure, rappels, contraintes de la justice, courriers officiels, etc.). Le cheminement psychologique peut prendre du temps pour qu'une personne accepte cette aide et pour qu'elle se rende compte que l'intervention du curateur peut lui être bénéfique et lui permettre de se concentrer sur d'autres priorités, telles que sa santé ou sa famille.



J'ai dans mon entourage une personne qui est dépassée par ses dettes ou par ses formalités administratives ou qui, pour des raisons de maladie ou d'âge, n'arrive plus à gérer seule ses affaires. Comment puis-je lui venir en aide ?

La communication reste véritablement le maître-mot ! Dans des situations qui peuvent être tendues, que ce soit avec un conjoint, un enfant ou un proche faisant face à des difficultés, il s'agit de ne pas rompre le dialogue. Il faut savoir qu'en premier recours, il existe des aides telles que l'aide à domicile mise à disposition par le CMS, le suivi par une assistante sociale du CMS, l'aide aux seniors de Pro Senectute, ou les plans de désendettement proposés par Caritas.

Quand une mise sous curatelle vous semble nécessaire, abordez la question avec votre proche, faites les démarches auprès de l'APEA avec ou pour elle. L'APEA va ensuite instruire la demande et rencontrer la personne concernée pour en discuter, avant de se prononcer.

CONTACT

APEA du district de Monthey
Rue de Venise 3b / 1870 Monthey
027 607 51 90
apea-monthey@admin.vs.ch